

Près de la moitié de la population française est couverte par au moins une prestation versée par les Caf

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation à 11 723 974 foyers au titre de décembre 2013. Près de 31 millions de personnes sont couvertes par les Caf [47 % de la population de la Métropole et des départements d'Outre-mer (Dom)], dont 13,8 millions d'enfants.

La progression annuelle du nombre d'allocataires observée est de 1,9 % soit 1,1 point plus rapide en 2013 qu'en 2012, dont 0,2 imputable à l'intégration des Industries électriques et gazières, le reste (0,9 point) est schématiquement lié, pour les trois quarts aux aides au logement [AL (le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 2,1 % en 2013 contre 0,3 % en 2012)] et pour un quart au revenu de solidarité active [RSA (hausse du nombre de foyers de 7,2 % en 2013 contre 5,4 % en 2012)].

Au titre de décembre 2013, le montant mensuel moyen de prestations directes versées – toutes prestations confondues – s'établit à 420 euros par foyer. Les Caf ont versé 66,9 milliards d'euros de prestations pour l'année 2013.



Au titre de décembre 2013, 11 723 974 foyers ont perçu au moins une prestation légale ; 11 212 559 en Métropole et 511 415 dans les départements d'outre-mer [Dom (tableau 1)]. La population allocataire¹ est composée pour plus de la moitié (53 %) d'isolés avec ou sans enfant. Les familles nombreuses (foyers avec trois enfants ou plus) représentent 12,6 % de l'ensemble des allocataires contre 13,6 % en 2012.

Des modifications législatives sont intervenues au cours de l'année 2013 (encadré 1). L'évolution annuelle du nombre d'allocataires n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire (carte 1). Un département (Meuse) voit son nombre d'allocataires diminuer. À l'inverse, la moitié des départements affichent une augmentation de leur nombre d'allocataires supérieure ou égale à 1,5 %. Cinq d'entre eux enregistrent une progression de plus de 3 % (Mayotte, Guyane, Hérault, Gironde et Haute-Garonne).

Petite enfance : la diminution du nombre de bénéficiaires de la Paje se poursuit

2 266 100 familles ont bénéficié de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) soit une diminution de 0,6 %, prolongeant l'évolution négative déjà constatée en 2012 (- 0,9 % au final sur deux ans). Près d'un allocataire sur cinq (19 %) perçoit cette prestation.

Plus des trois quarts (81 %) des bénéficiaires de la Paje (1 842 900) perçoivent l'allocation de base (AB). Le nombre de foyers allocataires est en régression depuis trois ans (- 2,2 %). 496 700 familles ont bénéficié du complément libre choix d'activité (CLCA) après avoir diminué ou cessé leur activité. Alors qu'elles étaient environ 587 200 en décembre 2006, à la fin de la montée en charge de cette nouvelle prestation, leur nombre n'a jamais cessé de baisser depuis.

Pour la première fois, depuis la mise en place de la Paje, le nombre de foyers bénéficiaires d'un des compléments de mode de garde [CMG (840 300)] est en légère diminution (- 1 600, soit - 0,2 %). En effet, le nombre de bénéficiaires employant un-e assistant-e maternel-le régresse (- 6 000, soit - 0,8 %), ainsi que celui des familles bénéficiant du CMG à domicile (- 2 900 familles, soit - 4,7 %). Le nombre de familles (11 700) faisant garder leur enfant dans une micro-crèche reste dynamique (+ 3 200 familles, soit + 38 %).

Une augmentation annuelle de 1,2 % des foyers bénéficiaires d'une prestation d'entretien

Environ 5 745 100 familles bénéficient d'une prestation d'entretien en décembre 2013, soit une progression de 1,2 % sur un an. 4 822 400 familles ont perçu les allocations familiales (AF) destinées à 11 526 300 enfants. Le nombre de foyers



allocataires a progressé de 1 %. 30 % de l'ensemble des bénéficiaires des AF sont des familles nombreuses (au moins trois enfants à charge). Un tiers des bénéficiaires de cette prestation perçoivent uniquement les AF. En cas de résidence alternée, le montant de la prestation peut être partagé, 74 700 familles ont effectué ce choix.

Le complément familial (CF) a été perçu par 823 300 foyers allocataires, soit une progression de 0,8 % sur un an.

Pour la rentrée scolaire 2013, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), prestation sous conditions de ressources, a été versée à 2 939 400 familles ayant des enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans, soit + 1,4 % sur un an. Le montant annuel de cette allocation est modulé selon trois tranches d'âges : 6/10 ans (362,28 euros), 11/14 ans (382,27 euros) et 15/18 ans (393,54 euros).

L'allocation de soutien familial (ASF) a été versée à 734 900 familles, 1 158 000 enfants sont concernés. Environ 1 % de ces enfants sont recueillis par des couples (grand-parent, oncle, tante...).

Près de 215 600 foyers ont perçu l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) soit une forte progression de 5,7 % sur un an. 229 200 enfants sont concernés par cette prestation. 62,5 % de ces familles perçoivent uniquement l'AEEH de base pour un montant mensuel de 129,21 euros. Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de cette prestation (29 % contre 16 % dans la population allocataire). Plus de 5 700 familles ont bénéficié de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) ou de son complément, soit une augmentation annuelle de 5,7 %.

Modifications législatives

Les modifications réglementaires intervenues au cours de l'année 2013 sont les suivantes :

■ Au 1^{er} janvier

- les caisses d'Allocations familiales (Caf) de Métropole sont devenues compétentes pour verser toutes les prestations aux agents des industries électriques et gazières (IEG, anciennement EDF/GDF)* ;

- l'allocation de logement à caractère social (ALS) est instituée à Mayotte et les règles du droit à l'allocation de logement à caractère familial (ALF) y sont modifiées pour s'aligner sur celles des départements d'outre-mer (Dom).

■ Au 1^{er} septembre

- le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est revalorisé de 1,75 %. Son montant mensuel maximal est ainsi porté à 790,18 euros. Le barème du revenu de solidarité active (RSA) est augmenté de 2 %.

(* Les Caf des Dom géraient déjà ces allocataires dans la quasi-totalité des cas.

Le nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement accélère

La progression du nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement (AL) sur un an est notable : elle est de 2,1 % et perdure depuis trois ans pour atteindre 6 274 200 bénéficiaires. Plus d'un foyer allocataire sur deux (53,5 %) perçoit une des trois AL : le nombre de personnes couvertes (13,1 millions) concerne 42,3 % de la population allocataire. Comme les années précédentes, les trois catégories d'AL évoluent différemment.

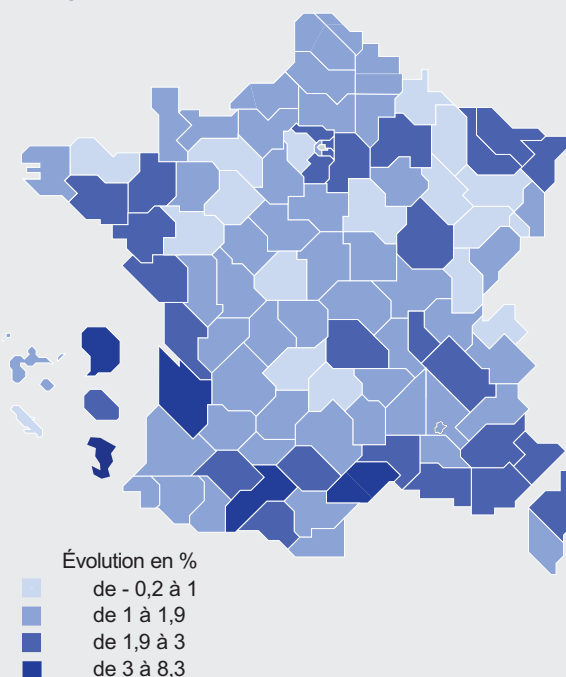
Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2013 et montants des prestations versées au titre de l'année 2013

	Métropole		Dom	
	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros
Petite enfance				
■ Prestation d'accueil du jeune enfant	2 190 772	12 350 184	75 362	273 155
. primes naissance / adoption	50 126	612 293	1 921	24 603
. allocation de base	1 772 120	4 031 258	70 805	163 130
. complément libre choix activité	491 181	1 930 490	5 491	26 017
. complément mode de garde	833 115	5 776 143	7 178	59 405
Prestations d'entretien				
■ Allocations familiales	4 534 797	11 943 682	287 605	561 190
■ Complément familial	791 476	1 570 364	31 822	37 439
■ Allocation de soutien familial	639 145	1 106 835	95 745	175 053
■ Allocation de rentrée scolaire	2 758 935	1 739 596	180 477	112 892
■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	206 078	723 317	9 507	34 923
■ Allocation journalière de présence parentale et/ou complément	5 724	62 163	23	471
Logement				
■ Allocation logement à caractère familial (y compris prime de déménagement)	1 157 503	3 760 719	123 528	504 257
■ Allocation logement à caractère social	2 228 656	4 873 083	82 523	200 998
■ Aide personnalisée au logement (y compris prime de déménagement)	2 681 983	7 509 884		-266
Solidarité et insertion				
■ Revenu de solidarité active	2 066 716	9 639 698	229 306	1 185 911
. dont RSA socle non majoré	1 389 126	6 627 304	166 949	837 727
. dont RSA socle majoré	201 109	1 127 109	34 009	192 909
. dont RSA activité	476 481	1 525 530	28 348	108 385
. dont prime exceptionnelle de Noël		359 755		46 890
■ Allocation aux adultes handicapés	955 854	7 378 464	32 624	290 889
■ Ancien complément AAH	243	337	3	8
■ Majoration pour la vie autonome	140 717	175 895	3 223	4 143
■ Garantie de ressources personnes handicapées	65 183	146 113	660	1 601
■ Revenu de solidarité		-32	10 430	63 545
Autres				
■ Allocation différentielle	11 480	33 848		
Ensemble*	11 212 559	63 485 958	511 415	3 451 939

Source : Cnaf – fichier Fileas, décembre 2013 - données comptables.

(* Les montants et nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes.

Carte 1 – Évolution du nombre de foyers allocataires par Caf* entre décembre 2012 et décembre 2013



Source : Cnaf – fichier Fileas, décembre 2013.

(*) Le territoire des Caf correspond au département à l'exception de celui des Pyrénées-Atlantiques qui compte deux Caf.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère social (ALS) enregistre la plus forte progression (+ 2,7 %), suivi par les effectifs de l'aide personnalisée au logement (APL : + 2,4 %) et enfin le nombre de bénéficiaires de l'allocation à caractère familial (ALF : + 0,4 %). Le nombre de bénéficiaires en accession à la propriété continue de régresser (- 5 800) sous l'effet de la substitution des prêts à taux zéro aux prêts conventionnés ; il ne représente plus que 7,5 % des bénéficiaires d'une AL. Le montant mensuel moyen d'une AL (ALS, ALF ou APL) versée au titre du mois de décembre 2013 s'établit à 228 euros par foyer bénéficiaire.

Solidarité et insertion : la revalorisation exceptionnelle du montant en septembre a amplifié la hausse des effectifs

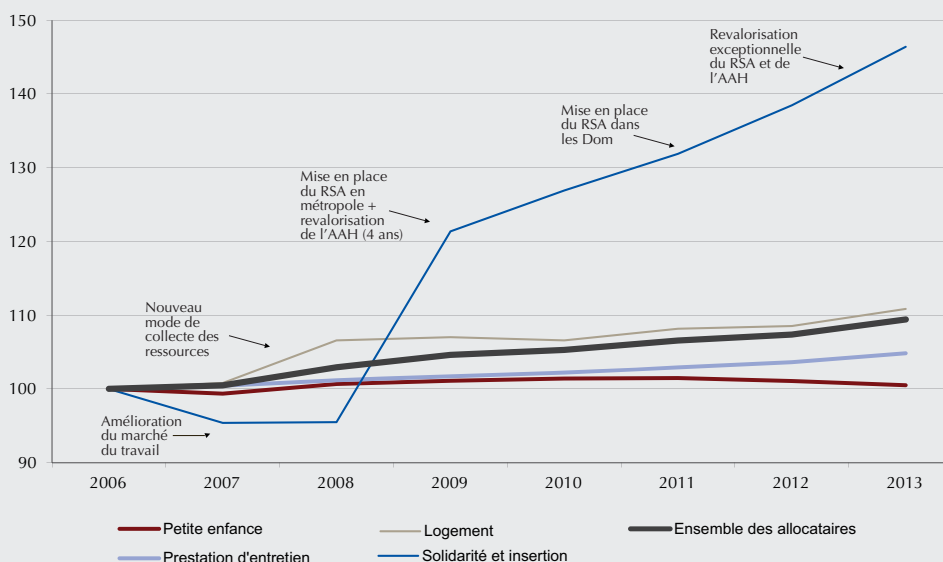
2 296 000 foyers sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Parmi eux, 1 538 200 foyers perçoivent le RSA socle seul, 253 000 le RSA socle et activité et 504 800 le RSA activité seul. Au total, 4 898 100 personnes sont couvertes par cette prestation. La majorité (81 %) des foyers allocataires du RSA sont constitués de personnes sans conjoint (avec ou sans enfant). Un allocataire sur deux (51 %) n'a pas d'enfant ou de personne à charge et 26 % des allocataires sont âgés de moins de 30 ans.

En un an, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a progressé de 7,2 %. Cette évolution est d'environ 2 points plus élevée que celle observée l'année précédente (+ 5,4 %). L'accélération a été amplifiée par la revalorisation exceptionnelle du barème du RSA (dont l'impact est estimé à + 0,8 point). À un degré moindre, l'extinction du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) dans les Dom a aussi contribué à cette évolution avec une hausse des effectifs de 4 500 foyers.

L'augmentation des effectifs de bénéficiaires du RSA est différente selon les composantes de la prestation : + 7,1 % pour le RSA socle seul, + 6,1 % pour le RSA activité seul et + 9,7 % pour le RSA socle et activité. L'évolution du RSA socle et activité résulte en partie de la revalorisation exceptionnelle du barème du RSA ayant ouvert le bénéfice du RSA socle à 7 000 foyers auparavant bénéficiaires du RSA activité seul.

Le montant de la prestation versée au titre du RSA est calculé en fonction des ressources – notamment des revenus d'activité – et de la configuration familiale du foyer. En moyenne, en décembre 2013, un foyer bénéficie d'un montant de RSA de 395 euros par mois en Métropole et de 436 euros dans les Dom. Les bénéficiaires du RSA dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire (RSA financé par le département) sont soumis à une obligation de suivi des droits et devoirs².

Graphique 1 – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires des prestations légales de décembre 2006 à décembre 2013 (base 100 en décembre 2006)



Source : Cnaf - fichier Fileas, décembre 2013.

La rotation des bénéficiaires du RSA est importante, illustrée par le nombre élevé des flux d'entrées et de sorties du RSA. Plus de 678 000 foyers sont ainsi entrés dans le dispositif entre décembre 2012 et décembre 2013 contre 525 000 foyers sortis entre ces mêmes dates.

988 000 allocataires bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), nombre en augmentation de 2,6 % sur un an. La revalorisation du montant de la prestation de 1,75 % au 1^{er} septembre 2013 a contribué à cette hausse, principalement pour les bénéficiaires étant âgés de plus de 60 ans (+ 12 %). Sur six ans, on enregistre une hausse de 26,4 % de bénéficiaires (soit 206 500 supplémentaires). Cette forte augmentation est largement liée au plan de revalorisation de la prestation de 25 % sur cinq ans (2008-2012).

Tableau 2 - Mesure d'abattement/neutralisation des ressources annuelles appliquées* en décembre 2013

	Nombre de foyers concernés**	CF	ARS	Logement	Paje***	AAH****
Isolés						
■ Bénéficiaire d'un abattement de ressources	351 146	12 844	90 768	321 046	22 676	19 492
■ Bénéficiaire d'une neutralisation de ressources	669 948	27 211	185 684	603 861	78 012	58 368
Couples						
■ Avec un abattement	372 016	55 961	172 625	219 288	153 467	21 879
■ Avec une neutralisation	586 558	68 379	288 891	422 500	312 261	28 934
■ Avec deux abattements	17 748	2 132	7 767	12 055	6 717	1 079
■ Avec deux neutralisations	61 547	7 236	29 858	53 544	23 628	2 364
■ Avec un abattement et une neutralisation	176 660	28 168	87 042	109 077	67 037	12 427
Total	2 235 623	201 391	862 635	1 741 371	663 798	144 543

Source : Cnaf – fichier Fileas, décembre 2013. Champ : France entière.

(*) Certaines prestations ne rentrent dans le champs de ce tableau (RSA, RSO...) car le montant versé est actualisé à partir des ressources trimestrielles ou mensuelles.

(**) Nombre de foyers ayant au moins une mesure d'actualisation (un foyer pouvant bénéficier de plusieurs prestations).

(***) Sont seulement concernées, la prime de naissance, la prime d'adoption et la Paje de base.

(****) AAH avec prise en compte des ressources annuelles, la prise en compte des ressources trimestrielles n'étant pas comptabilisée dans ce tableau.

Les départements ayant connu la plus forte progression durant cette période sont le Doubs (+ 54 %), le Rhône (+ 49 %) et l'Essonne (+ 47 %). Seule la Martinique a vu ses effectifs diminuer (- 3 %).

Plus de la moitié des bénéficiaires (51 %) de l'AAH sont des hommes et près des trois quarts (71 %) sont des isolés sans enfant. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-49 ans. Plus de six allocataires sur dix ont un taux d'incapacité supérieur à 80 %. Par ailleurs, 61 % perçoivent l'AAH à taux plein, n'ayant pas d'autres revenus. Enfin, plus de 90 % des bénéficiaires de l'AAH ont un montant calculé en fonction des ressources annuelles (pour les 10 % restants, le calcul est effectué sur une base trimestrielle).

Le revenu de solidarité (RSO), versé uniquement dans les Dom a été octroyé à 10 400 foyers. Depuis la mise en place du RSA, en janvier 2011, modifiant les conditions d'attribution, le nombre de bénéficiaires ne cesse de diminuer (- 6,9 % sur un an et - 16 % sur deux ans). Désormais le RSO est réservé aux bénéficiaires du RSA âgés d'au moins 55 ans au lieu de 50 ans auparavant.

Plus de deux millions de foyers bénéficient de dispositifs spécifiques de prise en compte de la baisse de leurs ressources

La majorité des prestations sont versées par les Caf sous conditions de ressources annuelles. Ainsi, le montant de ces allocations au titre de décembre 2013 est calculé à partir des ressources de l'année 2011. Ce décalage de deux ans, nécessaire pour obtenir les informations sur les revenus, peut pénaliser le bénéficiaire si sa situation s'est dégradée depuis (perte d'emploi, retraite, etc.). Par exemple, en cas de perte d'emploi en 2013 sans indemnité chômage, le calcul des allocations continuerait de prendre en compte les ressources de 2011 alors que les revenus du foyer sont fortement réduits. Un dispositif « d'actualisation » des ressources permet de pallier ce problème.

Notes

(1) Un allocataire correspond à un dossier.

(2) Une seconde condition porte sur les revenus d'activité du trimestre de référence servant au calcul du droit au Rsa : ces revenus doivent être inférieurs à 500 euros par mois.

Dans le cas d'une perte d'emploi sans indemnité chômage, il s'agit d'une neutralisation totale des ressources. En cas de chômage indemnisé, la Caf applique un abattement de 30 % sur les ressources (pour tenir compte du fait que les indemnités chômage sont inférieures au revenu d'activité antérieur).

Ce dispositif d'abattement/neutralisation concerne un grand nombre de foyers. En décembre 2013, 2 235 600 foyers ont bénéficié d'une mesure d'abattement et/ou d'une neutralisation de leur revenu d'activité 2011 parmi les 8 950 000 pouvant éventuellement être concernés par la mesure, soit environ un quart.

Cette mesure s'applique à une population diversifiée : les familles nombreuses (par l'intermédiaire du CF pour 201 900 foyers) ou avec des enfants scolarisés (via l'ARS pour 862 600 bénéficiaires), les bénéficiaires d'une AL (1 741 400 foyers) ou de l'AAH (144 500 bénéficiaires), les familles ayant de jeunes enfants (via la Paje pour 663 800 foyers). Ce dispositif concerne proportionnellement davantage les bénéficiaires de la Paje (35 %) que de l'AAH (16 %) et environ un quart des bénéficiaires des autres prestations.

Vincent Reduron ■
Marie-José Robert ■
Chantal Salesses ■
Thierry Van Wassenhove ■
Cnaf - DSER

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directrice de la publication déléguée
Christine Chambaz
Directrice de la rédaction
Frédérique Chave
Rédactrice en chef
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769